



République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à 18H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 07 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Michaël Huyghe, Jacques Bocquet, Pascal Dubar, Sabine Vroelant, Danièle Bernard, Bruno Helleboid, Audrey Deluen.

Était absent excusé : Ludovic Ribreux.

Pouvoir : Arnaud Denis à Didier Bée, Lucie Masson à Anne-Gaëlle Gawlowicz.

Secrétaire de séance : Audrey Deluen

QUESTIONS et DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

1) Désignation du secrétaire de séance

Audrey Deluen est désignée secrétaire de séance.

2) Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité sans observations.

3) Reporting sur conseils, comités et autres réunions institutionnelles (commissions) de la CCPL

CCPL : commission tourisme-sport-culture-action sociale-petite enfance du 8 juin 2023

1. Centre Intercommunal d'Action Sociale
 - Bilan de l'action « Vivre c'est oser » et perspectives
 - Calendrier des actualités du CIAS
2. Développement touristique et programme d'animation
 - Bilan de la taxe de séjour 2022
 - Sujet du logiciel pour faciliter la perception de la taxe
 - Label « Terre de jeux 2024 »
3. Centre aquatique
 - Présentation du programme anniversaire des 5 ans
4. Saison culturelle et lecture publique
 - Point d'étape sur les animations PLUME
5. Questions diverses

CCPL : commission transition-urbanisme-habitat-développement économique du 15 juin 2023

1. Déchets
 - Rapport sur le service de prévention des déchets 2022/2023
 - Nouvelle stratégie de prévention des déchets : état d'avancement

2. Habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : évaluation de l'OPAH 2018-2023 et programmation d'une nouvelle OPAH 2023- 2028

3. Mobilité

- Projet Mobility Makers
- Etat d'avancement des itinéraires cyclables

4. Développement économique

- Convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Nouveau programme LEADER

5. Questions diverses

- Contractualisation avec le Département
- Projet ancienne piscine de Lumbres, Fonds vert
- Organisation du séminaire Climat pour les élus communautaires en lien avec le bilan à mi-parcours du PCAET
- Participation de la CCPL au financement du programme TRAME

CCPL : conseil communautaire du 30 juin 2023

- Passage à la nomenclature M57 (M14)
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Conditions de mise en œuvre des amortissements dans le cadre de la M 57
- Décision modificative N° 1
- Subvention pour la salle de sports de Licques
- Attributions d'aides pour la rénovation énergétique de l'habitat privé
- Attribution d'aides pour la création, développement ou reprise d'activité
- Convention avec la chambre des métiers et de l'artisanat (accompagnement)
- Gouvernance leader 2023-2027
- Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés
- Accord-cadre avec la CAPSO pour études dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets
- Participation de la CCPL au programme « entretien des milieux »
- Déconstruction et renaturation de l'ancienne piscine de Lumbres : validation du projet
- Remboursement de frais pour travaux liaisons douces
- Projet INTERREG « mobility makers »
- Centre de gestion du 62, convention dans le cadre de la médiation préalable obligatoire
- Tableau des effectifs : création de postes et modification
- Mise en œuvre du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs
- Désignation d'un délégué du CNAS
- Contractualisation avec le CD 62 pour la période 2023-2026
- Restauration de petit patrimoine à Pihem, Bayenghem les Seninghem, Boisdinghem, Acquin
- Aide au développement d'une aire multisports à Quelmes
- Décisions du Président sur aides à l'acquisition d'un récupérateur d'eau (109 dont 9 Zudausquois)

4) SMLA : Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

M. Le maire présente le rapport annuel de SMLA sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets et indique qu'un exemplaire de ce rapport est consultable à la mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Le coût par habitant du service est de 58.12€ pour 2022 (60.73€ en 2021), 2€ en moins.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle que le rapport repris en objet a été joint à la convocation du conseil municipal ;
Il en décrit les grandes lignes et à la suite se propose de répondre aux questions des élus présents ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- Acte la tenue de la présentation du rapport conformément à la réglementation en vigueur ;
- Dit qu'un exemplaire est tenu en mairie pour consultation pendant les heures d'ouverture au public de toute personne intéressée par ce bilan.

5) Extension de la réserve biosphère

M. Le maire rappelle que le marais Audomarois est défini par l'UNESCO comme une « réserve biosphère » et que cette désignation doit faire l'objet d'un renouvellement tous les 10 ans. Avant ce renouvellement prévu en 2024, l'UNESCO préconise d'agrandir la réserve de biosphère en intégrant notamment les 36 communes de la CCPL. (105 communes au total contre 22 actuellement)
4 élus de Zudausques ont participé à une réunion de présentation de ce projet d'extension à Quelmes, début juin.

Le dépôt du dossier auprès de l'UNESCO doit se faire pour septembre prochain et il est proposé aux communes décrites au périmètre du projet de délibérer. La commune de Zudausques est concernée aussi le rapporteur propose au conseil municipal, dont les membres ont été invités à participer à des réunions d'information sur ce projet, de répondre favorablement au projet et de demander la reprise de la commune dans la « réserve biosphère » ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'extension du périmètre « réserve biosphère » présenté et proposé par le Parc et la CCPL ;
- De donner son accord pour intégrer la commune de Zudausques au nouveau périmètre « réserve biosphère » UNESCO ;
- D'autoriser monsieur le maire à intervenir à la signature de tous documents relatifs à la prise en compte de la commune de Zudausques dans le périmètre « réserve biosphère » UNESCO.

6) MAPA : travaux portant réalisation d'un bassin de rétention

Le rapporteur rappelle la nécessité de la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales en amont du village.

Vu la délibération n° 2023_005- du 13 février 2023 portant mise en œuvre de la procédure MAPA,

Le rapporteur rappelle que par délibération n°2022_36-DE du 10 octobre 2022 il a été décidé la réalisation d'un bassin tampon pour collecter les eaux de ruissellement provenant du chemin du moulin et s'écoulant chemin de la taillette,

Il expose que des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux et que suite à analyse des offres la SARL BAILLEUL est la mieux disante ;
Aussi il propose d'attribuer le marché de travaux à cette entreprise nonobstant le fait qu'il pourrait l'attribuer sans en référer au conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la SARL Bailleul pour la réalisation du bassin de rétention pour un montant de 18417.50€ HT sur la parcelle ZH 36 ayant fait l'objet d'une acquisition par la commune ;
- D'autoriser monsieur le maire à intervenir à la signature de tous documents relatifs à l'attribution de ce marché sous procédure MAPA.

7) Contrat d'apprentissage

La mairie a été sollicitée pour accueillir une jeune fille de Zudausques en contrat d'apprentissage pour aider à l'encadrement des enfants à la garderie et à la cantine pour une durée de 1 an.

Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Il permet de se former en alternance, en découvrant le monde du travail tout en préparant un diplôme reconnu par l'État.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

M le Maire expose au conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2023-2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Service scolaire et périscolaire	Accompagnement des enfants en garderie et restauration scolaire	CAP AEPE	1 an

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrites au budget notamment au chapitre 012, articles 6417 et 6450 de nos documents budgétaires.

8) Point sur le projet micro-crèche

Le projet suit son cours. Les différents partenaires (porteurs de projet, CAF, département, municipalité) se rencontrent régulièrement pour effectuer les dernières démarches administratives. Par exemple, sur les conseils de Mme Duhautois de la PMI, l'installation d'une porte-fenêtre est préconisée. L'ouverture est prévue pour janvier 2024.

9) Rentrée scolaire 2023-2024

Mme Giovacchini fait un compte rendu du dernier conseil d'école et émet une réserve quant au 1^{er} point figurant sur le compte rendu écrit par M. Saison. Il concerne la rédaction du PPMS.

148 enfants sont inscrits pour la rentrée 2023-2024

Lors de ce conseil d'école, la nouvelle directrice, Mme Courtois est présentée à l'ensemble des membres de ce conseil.

Quelques demandes de travaux sont réclamées par les enseignants : fixation des portes d'une barrière, infiltrations dans la classe de Mme Bédague, nettoyage des vitres mais besoin d'une nacelle, rideaux dans la classe des CM.

M. Le maire informe les élus que certains parents investis veulent créer une nouvelle association des parents d'élèves.

10) ALSH été 2023

Mme Gawlowicz présente le fonctionnement de l'ALSH de l'été avec un nombre d'inscriptions très élevé.

- 1^{ère} semaine 95 enfants
- 2^{ème} semaine 134 enfants
- 3^{ème} semaine 99 enfants
- 4^{ème} semaine 60 enfants

Mme Gawlowicz remercie les personnes qui ont aidé à l'installation du matériel de camping sur le stade.

Durant les 4 semaines, le nombre d'animateurs oscillera entre 12 et 15 jeunes.

11) Journée du patrimoine 2023

Cédric et Marie Delbecque, les boulangers du village souhaitent organiser « une fête d'Audenthun » lors de la journée du patrimoine organisée chaque année à Zudausques.

Les élus émettent un avis favorable à cette initiative et vont convenir d'une date pour organiser une réunion pour préciser les choses.

12) Lien social-Tourisme-Culture-Patrimoine : Informations sur les dossiers en cours

Mme Lemaire rend compte de la visite des représentants du département pour l'opération « fleurir le Pas-de-Calais ». Selon leurs préconisations, il faut couper et débarrasser les orties.

Mme Lemaire poursuit par un certain nombre d'informations sociales données par la CCPL (mise en place d'une permanence au sujet des violences conjugales, mise en place d'un bilan de

santé, CR sur une réunion d'informations sur le métier d'assistante maternelle, distribution d'un tapis d'éveil pour les bébés nés entre le 01/01 et le 31/05/2023, rappel du bilan du projet Oser, c'est vivre qui accompagne une douzaine de femmes en perte de confiance, création d'une prochaine épicerie solidaire...)

Pour le projet de rénovation des puits, il faut déposer des dossiers de demandes de subvention car le coût est bien plus important que nos estimations. Les travaux ne commenceront que si nous avons des notifications de subvention favorables.

13) Travaux-Sécurité : Point sur les travaux en cours

M. Delattre, adjoint aux travaux annonce qu'il a été interpellé par le vidage du château d'eau. M. Bailleul a réalisé les petites plates formes pour permettre aux voitures de se croiser à Cormette. Il a également gratté le sol au niveau des services techniques pour faciliter l'accessibilité de cette zone.

L'entreprise Astradec va venir broyer tout le tas à la décharge pour diminuer les volumes. Suite à cela, une barrière sera installée pour sécuriser au mieux cet espace.

Enfin, un tour complet des installations de l'école sera réalisé pendant les vacances pour permettre une rentrée optimale.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réception du bilan sapeurs-pompiers 2022
- La commune de Zudausques va faire l'objet d'un recensement de sa population en 2024. Une personne coordinatrice communale a été désignée.
- Téléthon : sollicitation pour les 7 et 9 décembre prochain
- 100 euros bonus attribué par le Conseil Départemental pour la formation au BAFA
- Dispositif sac à dos toujours d'actualité
- Autorisation bourse initiative jeune.

DECISIONS DU MAIRE

- Virement de crédits au compte 23 pour solder la situation 9 des travaux Route de Licques.

La séance est levée à 19h25.
À Zudausques, le 13 juillet 2023.

La secrétaire

Le Maire, Didier BÉE

